



# **RAPPORT D'ENQUÊTE SUR LA CARTOGRAPHIE DES SITES D'ORPAILLAGE EN CÔTE D'IVOIRE**

Mars 2022



**CNDH**

Promouvoir, Protéger et  
Défendre les Droits de l'Homme

# SOMMAIRE

INTRODUCTION : .....	4
<b>PREMIERE PARTIE : .....</b>	<b>6</b>
I. Contexte et cadre juridique : .....	7
A. Contexte : .....	7
B. Cadre juridique : .....	7
II. Objectifs et méthodologie.....	9
A. Objectifs : .....	9
B. Méthodologie : .....	9
<b>DEUXIEME PARTIE : .....</b>	<b>11</b>
1. Identification des sites.....	12
2. Impact des activités sur les sites .....	20
3. Structures d'encadrement de ces sites.....	32
<b>TROISIEME PARTIE : .....</b>	<b>40</b>
1. Violations des Droits de l'Homme.....	41
2. Saisines des commissions régionales pour les atteintes de Droits de l'Homme.....	45
3. Recommandations formulées par les CRDH.....	50
<b>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>54</b>

# INTRODUCTION

L'exploitation des ressources minières connaît une forte expansion en Côte d'Ivoire, depuis quelques décennies. La ruée vers les ressources du sous-sol, jusqu'alors circonscrite à quelques régions, s'est étendue à l'ensemble du territoire national, avec des exploitations de plus en plus importantes.

A côté des exploitations légales dont l'action est connue et suivie des autorités étatiques, pullulent des milliers d'exploitations clandestines installées parfois sur des sites pour lesquels de grandes sociétés minières détiennent des permis de recherche et d'exploitation.

Face aux enjeux divers liés à cette activité, synthétisés entre autres à travers l'Objectifs de Développement Durable (ODD) n°15 et l'impact prévisible de ces activités sur les Droits de l'Homme, le Conseil National des Droits de l'Homme a initié la présente étude afin d'établir une cartographie de référence des activités et sites d'orpaillage et leur impact sur les droits des populations riveraines.

Le présent rapport comprend trois (03) parties principales :

- Présentation de l'étude ;
- Présentation des résultats ;
- Impacts sur la jouissance effective des Droits de l'Homme.



**Ligne Verte : 800 00 888**

## PREMIÈRE PARTIE : **PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE**

**E**n Côte d'Ivoire, l'orpaillage clandestin se présente aujourd'hui comme un fléau que l'Etat peine encore à éradiquer, en dépit de l'adoption d'un code minier en 2014.

La présente étude est le résultat d'investigations menées par le CNDH, à travers 30 commissions régionales, pour essayer de comprendre la persistance de l'exploitation artisanale clandestine de minerais, principalement d'or, en Côte d'Ivoire où le phénomène ne cesse de prendre de l'ampleur.

## I. Contexte et cadre juridique

### A. Contexte

La Côte d'Ivoire, à l'instar de nombreux autres pays de la sous-région ouest-africaine, est confrontée au phénomène de l'orpaillage clandestin, c'est-à-dire la recherche et l'exploitation artisanale de certains minerais, dans de nombreuses régions du pays.

L'orpaillage clandestin est un véritable fléau que l'Etat peine encore à éradiquer en dépit de l'adoption du code minier de 2014, régissant **« la prospection, la recherche, l'exploitation, la détention, le traitement, le transport, la transformation et la commercialisation des substances minérales, des eaux minérales et des gites géothermiques sur toute l'étendue du territoire national.... »**.

Une récente évaluation de l'orpaillage clandestin a permis de dénombrer dans le pays au moins 241 sites clandestins, pour une population d'orpailleurs estimée à 23 400 individus.

Au-delà du caractère illicite et frauduleux de cette activité, l'on peut noter son emprise sur bien d'autres secteurs d'activités, et son impact social et économique absolument désastreux.

Ainsi, selon le Ministère de l'Industrie et des Mines, entre 2006 et 2016, l'orpaillage clandestin a fait perdre à l'Etat ivoirien, un montant de 479,22 milliards de F CFA, soit environ 958 millions de dollars.

Les minerais issus de ces zones d'exploitation sont illicitement exportés, sans que la Côte d'Ivoire ne puisse bénéficier des retombées fiscales de ces transactions pour l'économie nationale.

Au demeurant, ces orpailleurs clandestins, dans l'irrespect de l'article 57 du Code minier, se livrent à des **« travaux sur les terrains de culture »**, portent **« entrave à l'irrigation normale des cultures »**, et se soustraient à l'obligation **« d'exploiter les substances de mines de façon rationnelle »** et de **« ...protéger la qualité de l'environnement »**.

Pourtant la cible 15 des Objectifs de Développement Durable (ODD) suggère aux États de **« gérer durablement les forêts, combattre la désertification, arrêter et inverser le processus de dégradation des terres et stopper la perte de la biodiversité »**.

### B. Cadre juridique

#### 1. Le cadre juridique international

Ce cadre offre aux Etats et aux différents mécanismes en charge de la promotion et de la protection des Droits de l'Homme les moyens de garantir les droits fondamentaux et libertés des hommes. Ils les investissent de compétences nécessaires au respect des Droits de l'Homme en matière d'exploitation minière.

### Principaux instruments internationaux de protection des droits de l'Homme ratifiés par la Côte d'Ivoire.

**Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ratifié en 1992 ; Pacte International relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifié en 1992 ; Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ratifiée en 1995 ; Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée en 1995 ; Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ratifiée en 1973 ; Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée en 1991 ; Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, ratifiée en 1992 ; Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ratifiée en 2004 ; Protocole facultatif relatif à la Charte africaine relatif aux droits de la femme, ratifié en 2011.**

## 2. Le cadre juridique national

Le cadre juridique de l'exploitation minière en Côte d'Ivoire s'adosse au Code minier communautaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)<sup>1</sup>, qui détermine le champ d'application et les principes, les garanties et obligations et même la gestion des différends qui pourraient naître.

Initialement, la Côte d'Ivoire avait adopté la Loi N°95-553 du 17 juillet 1995 portant Code Minier. Pour aligner la législation nationale sur le Code Communautaire, ce dispositif sera amendé suite à l'adoption d'un nouveau code minier en 2014, notamment à travers la Loi n° 2014-138 du 24 mars 2014 portant code minier.

Ce code détermine le cadre de l'exploitation minière en Côte d'Ivoire. Ainsi, il présente les principes de droits et obligations des personnes qui veulent exercer l'activité.

L'on retiendra deux (02) obligations fondamentales à savoir :

- L'obligation de l'**Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES)**, qui a un caractère analytique et prospectif portant sur l'identification, l'évaluation des incidences d'un projet sur l'environnement, les milieux naturels et humains, en vue d'en exposer les conséquences négatives ou positives à court, moyen et long terme, de proposer des mesures d'atténuation ou de suppression des impacts négatifs.

A travers l'article 140, le code minier met à la charge des entreprises minières avant l'ouverture de toute nouvelle carrière, de réaliser une étude d'impact environnemental comprenant les effets potentiels de la mine sur l'homme et sur l'environnement.

- L'obligation de transparence à travers l'instauration de l'**Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)**. Cette norme internationale mise en place par la coalition composée de Gouvernements, d'entreprises, de la société civile, d'investisseurs et d'organisations internationales, a pour objectif principal le renforcement de la gouvernance par l'amélioration de la transparence et de la redevabilité dans le secteur des industries extractives.

L'article 139, également, prévoit l'obligation de remettre chaque année au Directeur des mines un rapport relatif aux incidences de l'exploitation sur l'environnement et la santé des populations pendant toute la durée de l'exploitation de la mine.

<sup>1</sup>.Règlement n°18/2003/CM/UEMOA du 23 décembre 2003



### 3. La responsabilité des entreprises en matière de Droits de l'Homme

L'article 1 des Normes de Responsabilité en matière de Droits de l'Homme à l'intention des sociétés transnationales et autres entreprises commerciales établies par la Sous-commission de la promotion et de la protection des Droits de l'Homme des Nations Unies, dispose que **« Les États ont la responsabilité première de promouvoir, faire respecter et protéger les droits de l'homme reconnus tant en droit international qu'en droit interne, et de veiller à leur réalisation et, notamment, de garantir que les sociétés transnationales et autres entreprises respectent ces droits »**.

Concernant plus directement les entreprises du secteur minier, certaines d'entre elles, ont notamment adhéré aux engagements de "l'International Council on Mining and Metals" relatif au rôle de l'industrie minière dans le développement durable.

Il s'agit du respect des communautés affectées par les activités minières pour qu'elles en bénéficient également, le respect des Droits de l'Homme notamment, sur le lieu de travail, et enfin la prise en compte de l'environnement dans les activités de l'entreprise. Ces engagements sont parfois repris par certaines entreprises à titre individuel dans le cadre de leur code de conduite.

## II. Objectifs et méthodologie

### A. Objectifs

Le projet vise à mettre en relation les Droits de l'Homme et l'orpaillage clandestin en Côte d'Ivoire en vue d'un meilleur respect des normes en matière d'exploitation minière.

De façon spécifique, il s'est agi de:

- Identifier les sites d'orpaillage légal dans les différentes régions de Côte d'Ivoire ;
- identifier les sites d'orpaillage clandestin dans les différentes régions de Côte d'Ivoire ;
- documenter les cas de violations des Droits de l'Homme liées à l'orpaillage illicite ;
- établir une cartographie des sites d'orpaillage clandestin en Côte d'Ivoire.

### B. Méthodologie

L'étude a consisté en un recueil d'informations par trente (30) Commissions Régionales du CNDH réparties sur l'ensemble du territoire national. Ce recueil d'informations s'est fait par l'administration d'un questionnaire, avec pour mission d'identifier les sites d'orpaillage clandestin et de documenter les cas de violations des Droits de l'Homme liées à l'orpaillage clandestin.

En vue de garantir la fiabilité des données collectées, les enquêteurs ont été déployés sur les sites d'orpaillage pour mener des entretiens avec les acteurs présents sur lesdits sites.

Les données collectées ont été transmises à une équipe dédiée, à la commission centrale pour exploitation.

Au terme de l'exploitation, un rapport a été produit afin de présenter les résultats de l'enquête et formuler des recommandations à l'endroit du gouvernement, de la société civile, aux institutions financières et de la population.

L'enquête s'est tenue du 1er au 07 mars 2022, et a été menée par 30 Commissions Régionales dans 30 régions administratives de Côte d'Ivoire.



**Standard : 27 22 52 00 90**  
**Fax : 27 22 52 00 99**

## DEUXIÈME PARTIE : RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

**A** l'issue de l'administration des questionnaires par les CRDH, les données suivantes ont été collectées.

L'étude a été menée dans trente (30) régions administratives de la Côte d'Ivoire sur les 31. En effet, la région des Grands-ponts et le district d'Abidjan n'enregistrant sur leur territoire, l'activité d'aucun site d'orpaillage clandestin, ces circonscriptions ont été exclues du champ de l'enquête.

Les résultats de l'enquête restituent l'identification des sites, l'impact des activités, les structures encadrant ces activités et les violations de Droits de l'Homme observées ou alléguées.

## 1. Identification des sites

Les données collectées sont synthétisées dans le tableau suivant :

REGION	Département	Existence de sites		Sites d'exploitation	Nbre Total	Autorisation			Types d'extraction
		Oui	Non			Aut.	Art.	Les 2	
GBOKLE	Sassandra	X		Mendor, Grihiri, Niégré, Kouate Boutoubre, Zaibre, Louga Misselui	7		X		Artisanal et clandestin
		X		Sananférédougou, Tiéla N'golondié, Ziemougoula	4		X		Artisanal (Sananférédougou) et clandestin (Tiéla, N'golondié et Ziemougoula)
		X		Manzela, Kehi, Kabangoue Madina, Sokoro	5				Semi-industriel (Kabangoue) Artisanal (Manzela, Kehi et Madina) Clandestin (Sokoro)
GONTOUGO	Bondoukou	X		Kiendi-Bâ	1		X		Clandestin
	Tanda	X		Broukro, Assaffo	2		X		
	Clandestin								
HAUT-SASSANDRA	Koun-Fao	X		Attakro, Brofouedou Kobenabango	3		X		Semi-industriel
	Daloa	X		Kétromineral	1		X		Semi-industriel
	Issia	X		Zéga, Korézouzoua 1 et 2 Sédibia, babadougou	5			X	Clandestin
HAUT-SASSANDRA	Vavoua			Kokolo, Hermankono	2				
	Zoukougbeu			Potoko 1, 2 et 3	3			X	Clandestin

REGION	Département	Existence de sites		Sites d'exploitation	Nbre Total	Autorisation			Types d'extraction
		Oui	Non			Aut.	Art.	Les 2	
MORONOU	Bongouanou			N'guessan Blaise Kouassi, Kouassi Arsenne Rachel Kouamé, N'zore Jean-Baptiste Attah, N'golo Silué, Sohn Bi Bele Jean-Mickael Tra, Stéphane Diby, Eric Gnabo, Topra Brice Gnabo, N'gora Babou, Yapoga Agnissan Frédéric, Benedictions Diamond Exploitation, Sorrah Minig Sarl, Es Golden Arrow, Global Sarl Ressource, Société Coopérative des Artisans Coopérative des Artisans Miniers du N'ZI, B&F Minéraux, Koko ressources, Great west africa mining company, Uriquiste resources, Awale resources, Socamiral-CI SA, Nimba resources, Global industries, Topross gold sarl, Akwaba resources sarl, Société de développement de l'entreprenariat minier de côte d'ivoire sarl, L&F global sarl, Société coopérative des petites mines et carrière de côte d'ivoire, Promotion des petites mines de côte d'ivoire sarl, Comoe mining sarl, Groupe yamba gold af, Edifice gold sarl, Société Coopérative des orpailleurs du Tchologo, Jigréelles Export et services, Société des Orpailleurs de Daloa, Bethel Mining Sarl, precious deep mining).	37			X	Clandestin (N'guessan Blaise Kouassi, Kouassi Arsenne Rachel Kouamé, N'zore Jean-Baptiste Attah, N'golo Silué, Sohn Bi Bele Jean-Mickael Tra, Stéphane Diby, Eric Gnabo, Topra Brice Gnabo, N'gora Babou, Yapoga Agnissan Frédéric) et semi-industriel (Benedictions Diamond Exploitation, Sorrah Minig Sarl, Es Golden Arrow, Global Sarl Ressource, Société Coopérative des Artisans Miniers du N'ZI, B&F Minéraux, Koko ressources, Great west africa mining company, Uriquiste resources, Awale resources, Socamiral-CI SA, Nimba resources, Global industries, Topross gold sarl, Akwaba resources sarl, Société de développement de l'entreprenariat minier de côte d'ivoire sarl, L&F global sarl, Société coopérative des petites mines et carrière de côte d'ivoire, Promotion des petites mines de côte d'ivoire sarl, Comoe mining sarl, Groupe yamba gold af, Edifice gold sarl, Société Coopérative des orpailleurs du Tchologo, Jigréelles Export et services, Société des Orpailleurs de Daloa, Bethel Mining Sarl, precious deep mining).

REGION	Département	Existence de sites		Sites d'exploitation	Nbre Total	Autorisation			Types d'extraction
		Oui	Non			Aut.	Art.	Les 2	
M'batto				Golden Hole Sarl, Geo- CMBT SA, CI-Mining, Mondial Mine, Gouralo Agro, Papa Saguidiba, BDK Mining, Hambol- scoops, Eteng-CI Sarl, Société Coopérative gold Ivoire, Ivoire Gold Trading Sarl, Begnin Mining Sarl, KL groupe, Société minière de Ika nawa, Alya gold côte d'ivoire, Universal of production and distribution, Kingold sarl), Artisanal (N'guessan Kouamé Innocent, Idrissa Porgo) et Clandestin (Pichon Emmanuel Konaté, Gaudenson clother Addoh, Hoimian Diane Corrine Ouedjé, Souleymane Soro, Yao Menan Gabin, Harouna Ouédraogo).	25			X	
Arrah				Gold Star Sarl, Global business International Négoce, Kouamé Andrien Yao, Aboubacar Touré, Adjoua Léa-Ines N'guessan, Hortense De-Yolande M'bia, Mamadou Ouédraogo, Anne Dago, Allou Guy-Roger Kakou, Koffi Jean-Elyse Kra, Eba Jean-Pierre N'guessan, Abdoul Kader Bakayoko, Elisée Kinimo.	13			X	
N'ZI	Bocanda	X		Kouadiobiékro, Bengassou	2			X	Artisanal (Kouadiobiékro) et clandestin (Bengassou)
	Dimbokro	X		Booré-Etienkro	2		X		Clandestin
	Kouassi-Kouassikro			Mekro	1		X		Artisanal

REGION	Département	Existence de sites		Sites d'exploitation	Nbre Total	Autorisation			Types d'extraction
		Oui	Non			Aut.	Art.	Les 2	
SUD-COMOE	Aboisso	X		Kotoka, Ramako, Mouassué	3		X		Clandestin
	Aboisso 2	X		Afema Gold	1	X			Artisanal
INDENIE-DJUABLIN		X		M'basso, Ebilassokro, Ehujiasso	3			X	semi-industriel (M'basso), clandestin (Ebilassokro) et artisanal (Ehujiasso)
	Yakassé-Attobrou	X		Abradinou 1 et 2, Adjamé Abougoua, Fiasé Mbassa, Bieby, Diangobo	8			X	Semi-industriel (Fiasé, Mbassa et Diangobo) et clandestin (Abradine 1 et 2, Adjamé, Abougoua, et Bieby)
ME	Alépé	X		Mianganbougou, Srabana Deputekro, Sorikro, Koffikro Massa, abounakro	7		X		Clandestin
	Adzopé	X		Andonkoi, Assikoua	2			X	Clandestin (Andonkoi et Assikoua)
	Adzopé 2	X		Bassadzin, Kong 1 et 2, Nyan, Adonkoi, Diasson	6				Semi-industriel (Nyan) Clandestin (Bassadzin, Kong 1 et 2, Adonkoi et Diasson)
GUEMON	Bangolo	X		zérégbo	1		X		Artisanal
	Duékoué			Lokosso, Bahé-Blahon Ouattaradougou	3		X		Artisanal (Lokosso) et clandestin (Bahé-Blahon)
CAVALLY	Guiglo	X		Fleuve de Guiglo	1		X		Clandestin
	Toulepleu	X		Fleuve (babahij)	1		X		clandestin
	Tai	X		Fleuve de Tai	1		X		Clandestin
	Blolequin	X		Fleuve de Blolequin	1		X		clandestin
MARAHOUÉ	Bonon	X		Bonon Campement baoulé	2			X	Semi-industriel (Bonon) et clandestin (campement baoulé)
	Bouaflé	X		Yoho, Zagouta, Pakouabo, Kouassi, Angovia, Kaviessou, Bozi, Koudougou, Hallé, Gourgui, Perita, Garango, Alekran	13				Semi-industriel (Angovia) et clandestin (Yoho, Zagouta, Pakouabo, Kouassi, Kaviessou, Bozi, Koudougou, Hallé, Gourgui, Perita, Garango, Alekran)

REGION	Département	Existence de sites		Sites d'exploitation	Nbre Total	Autorisation			Types d'extraction
		Oui	Non			Aut.	Art.	Les 2	
KABADOUYOU	Odienné	X		Niamasso, Zievasso, Mont denguelé, Korondougou	4		X		Clandestin
		X		Gozon, Dibitchan, Olodio, Bereblo, Nero village, Grabo-Fetais, Nekacité VO, Djouroutou, Para	9		X		Clandestin
SAN-PEDRO	Daoukro	X		Zs mining SARL, ERM Hengda, Société Mine Ivoire	3		X		Semi-industriel et artisanal
		X		Kouadio Severin, North Mining Divine Mining Company, Mamadou Nombo	4		X		Semi-industriel et artisanal
BOUNKANI	Téhini	X		Sahouta, Soukoura	2		X		Clandestin
	Doropo	X		Lagbo, Herwedouo, Loukoura	3		X		Clandestin
	Bouna	X		Gnandegue, Playe, Leomidouo, Kineta	4			X	Semi-industriel (Playe, Leomidouo, Kineta) et clandestin (Gnandegue)
TONKPI	Man			Le département n'abrita aucun site d'orpaillage					
	Biankouma	X		Yepleu et Samapleu (Nickel)	2		X		Semi-industriel
	Danané	X		Gopieu (or), Zankagleu, Vipleu	3			X	Artisanal (Gopieu (or), Zankagleu) et clandestin (Vipleu)
	Zouan-Hounien	X		Mine d'or d'Ity, mine d'or de Floleu, Mine d'or de Dapleu, Biantouo, Krazéalé	5				Semi-industriel (Ity, Floleu, Dapleu) et clandestin (Biantouo, Krazéalé)
	Séguéla	x		Kouégo 1 et 2, Siakasso, Gbolo, Gbena, Sokoura Mongbara, Bobi, Drissasso, béréni marana	10			x	Clandestin (Kouégo, Siakasso, Gbolo, Gbena, Sokoura Mongbara, Bobi, Drissasso, béréni marana) et semi-industriel (Kouégo)
WORODOUGOU	Kani	x		Nondjé	1		x		Clandestin



REGION	Département	Existence de sites		Sites d'exploitation	Nbre Total	Autorisation			Types d'extraction
		Oui	Non			Aut.	Art.	Les 2	
BAGOUE	Tengréla	X		Sissengue, Kanakono, Zanikaha, Basso, Papara, Tiongoli, Perseus mining	7			X	Semi-industriel (Perseus mining) et clandestin (Sissengue, Kanakono, Zanikaha, Basso, Papara, Tiongoli)
	Boundiali	X		Nianion, Fodio, Gbalo, Ponondougou, Siempurgo, Niempurgue	6		X		Clandestin
	Kouto	X		Dembasso, Fanhandougou, Tounvre, Boyo, Maranama, Zaguinasso, Atex Mining Resources	7		X		clandestin (Dembasso, Fanhandougou, Tounvre, Boyo, Maranama, Zaguinasso)

REGION	Département	Existence de sites		Sites d'exploitation	Nbre Total	Autorisation			Types d'extraction
		Oui	Non			Aut.	Art.	Les 2	
HAMBOL				Darakokaha, Lofiana, Kanangonon, Koffissiokaha, Fronan, Ounandiékaha, Yacoukaha, Gninbientkaha, Pascalyah, Tiengala Naplékaha, Flore du Haut Bandama, Watraban, Lofiana Hong Hong, Nabion. Niangbo, Adamakaha, Bissapbikaha, Petionnara, Sogbeni1 et2, Latokaha, Tchion, Oureguekaha, Loh, Petit Vavoua, Saliyakaha, Dahoyakaha, Ahoussayakaha, Bafing, Kogbédaga, Lognené Fenissédougou, Kokoloba, Gboly, Wendené, Waleguera, Bassawa, Bobosso, Toledougou, N'dokariendougou, Lissolo Sobara, Lafigué, Toupé, Lafigué (Société Minière ENDEVER), Kogbè, Gboly Carrefour (Ste HENG-Da et Ste GOLD COST), Oureguekaha (Ste HENG-DA), Satama Sokoro (Ste SEGBE), Wendené, Bobosso Timbeguelé, Kogbè (COOPEDA)	53			X	Clandestin (Darakokaha, Lofiana, Kanangonon, Koffissiokaha, Fronan, Ounandiékaha, Yacoukaha, Gninbientkaha, Pascalyah, Tiengala Naplékaha, Flore du Haut Bandama, Watraban, Lofiana Hong Hong, Nabion. Niangbo, Adamakaha, Bissapbikaha, Petionnara, Sogbeni1 et2, Latokaha, Tchion, Oureguekaha, Loh, Petit Vavoua, Saliyakaha, Dahoyakaha, Ahoussayakaha, Bafing, Kogbédaga, Lognené Fenissédougou, Kokoloba, Gboly, Wendené, Waleguera, Bassawa, Bobosso, Toledougou, N'dokariendougou, Lissolo Sobara, Lafigué, Toupé, Lafigué (Société Minière ENDEVER), Carrefour, Oureguekaha, Satama Sokoro) et artisanal (Wendené, Bobosso Timbeguelé, Kogbè)
		X							
	LOH-DJIBOUA	Divo	X		Mines Bonikro, Hiré, Agbaou, Maganèse	4	X		Semi-industriel
	BELIER	Attigouakro	X		Non mentionné				
		Djekanou	X		Vobouekro, Mougnan, Laliékro, Groudji, Okaouffouesso, Bonikro	6		X	Artisanal
		Kocoumbo	X		Kocoumbo, Gbelessou	2	X		Artisanal
		Tiébissou	X		Pranoua	1		X	Artisanal et clandestin
		Toumodi	X		Zahakro, Kahankro	2		X	Clandestin
	Yamoussoukro	Yamoussoukro	X		Kossou, Allaiyaokro, Toumbokro	3	X		Artisanal

REGION	Département	Existence de sites		Sites d'exploitation	Nbre Total	Autorisation			Types d'extraction
		Oui	Non			Aut.	Art.	Les 2	
GBEKE	Beoumi	X		Marabadjassa, Akoumiankro	2		X		Clandestin
	Sakassou	X		Belakro, Akoviebo, Amansalekro, Badjali	4		X		Clandestin
	Bouake	X		Bounda, Languira, Takikro, Tébissou	4			X	Clandestin (Languira), artisanal et semi-Industriel
TCHOLOGO		X		Nafana, Dangbadougou, Sikolo, Bilimono, Diawala, Koko1 et 2, Yondo-Kalakala, Korodiala, Damahira, Gorowi, Sonomi, Katonon.	13		X		Artisanal et clandestin
BAFING		X		Compagnie Minière Bafing (CMB), Couronne Divine mine, Touré Aboubacar, Koffi Jean, Fougnesso, Gasso, Gbéloh, Goh	9				Industriel (CMB), Semi-industriel (Couronne Divine mine) Artisanal (Touré Aboubacar, Koffi Jean) Clandestin (Fougnesso, Gasso, Gbéloh, Goh)
PORO	Korhogo	X		Pinvogo, Blahouara, Zangaha, Tchangakaha	4		X		Clandestin
	M'bengue	X		Kossiolo, Tiorotieri	2		X		Artisanal et clandestin
	Meagui	X		Bandikro	1				Clandestin
NAWA	Buyo	X		Karridadougou, Dapeana, Tetchaly, Gbligle, Wonsealy	5				Clandestin
	Soubré	X		Petit Goua 2, Boudedieu, Sewa, Basewa, Petit Mayo, Roi	6				Clandestin
GOH	Oumé	X		Dougbafla, Doka, Kouaméfla, Gabia, Botindin, zangué	6		X		Clandestin
AGNEBY-TIASSA	Tiassalé			Les sites ont été détruits en 2021 par un arrêté préfectoral					
	Taabo	X		Zougoussi, Grougi, Sengrobo, Bonikro	4		X		Clandestin
BERE	Mankono	X		Sirikikaha, Mogoberekaha, Nambékaha, Woyoba	4		X		Clandestin
	Kounahiri	X		Bnbalouma, Dantogo	2		X		Clandestin

Il en ressort que 360 sites ont été identifiés dont 108 sites légaux et 252 sites clandestins. Dans l'ensemble, 30 % des sites identifiés sont des sites bénéficiant d'un permis d'exploitation de l'administration minière alors que 70 % des sites sont clandestins.

La région du Hambol (Katiola) enregistre le plus grand nombre de sites, avec 45 sites d'orpaillage (soit 17,86%). La région du Moronou (Bongouanou) enregistre quant à elle, 26 sites d'orpaillage, soit 10,32% du nombre total. Enfin, les régions de la Mé (Adzopé) enregistrent 23 sites, soit 9,13 % et de la Bagoué (Boundiali) enregistre 20 sites et cumule 7,94% de sites d'orpaillage.

## **2. Impact des activités sur les sites**

L'étude montre que l'activité minière impacte négativement l'environnement et les personnes riveraines des sites d'exploitation. Il a été révélé que, dans la quasi-totalité des régions enquêtées, cette activité a un impact dont les principales manifestations sont rapportées par le tableau ci-dessous.

RÉGIONS	Département	Village à proximité		Village sur le site		Infrastructures		Activités	Présence des femmes et enfants				Sécurité du site		Structures et moyens de sécurisation	Structures de gestion de sites		Efficacité	
		Oui	Non	Oui	Non	Femmes	Enfants		Les deux	Rôles	Oui	Non	Oui	Non		Oui	Non	Oui	Non
GBOKLÉ	Sassandra	X				Ecole	Agriculture vivrière et de rente					X			X		X		Aucun projet en faveur des populations
	Kaniasso	X		X		Néant	Extraction minierai		X		Tamisage		X		X				Pourbois de populations
FOLON	Minignan		X		X	Ecole et dispensaire (Madina)	Extraction minierai Agriculture vivrière et de rente		X		Lavage	X		Population Dozo Puis-sance 6		X		X	Non-respect des clauses
	Bondoukou	X		X		Ecole et dispensaire	Extraction minierai Agriculture vivrière et de rente		X		Lavage Cuisine	X		Ordre de l'ordre Populations		X			Sécurisation des sites
GONTOUGO	Tanda	X		X		Ecole, forage et dispensaire	Extraction minierai Agriculture vivrière et de rente		X		Lavage Concassage	X		Populations		X		X	Protection des personnes et des biens
	Koun-Fao	X			X	Ecole et dispensaire	Agriculture vivrière et de rente		X		cuisine	X		Militaire Dozo Sécurité privée			X		Réalisation du château Cantine scolaire Electricité



RÉGIONS	Département	Village à proximité		Village sur le site		Infrastructures	Activités	Présence des femmes et enfants				Sécurité du site		Structures et moyens de sécurisation	Structures de gestion de sites		Efficacité			
		Oui	Non	Oui	Non			Femmes	Enfants	Les deux	Rôles	Oui	Non		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
NZI	Bocanda	X		X		Ecole et dispensaire	Vivrière Rente extraction			X		Tamisage Creuser commerce		X		X			X	Désordre
	Dimbokro	X		X		Néant	Vivrière Extraction	X				Commerce			X					
	Kouassi-kouassikro	X		X		Néant	Vivrière Extraction Commerce			X		Commerce Creuser et tamisage		X					X	Participe aux initiatives locales
SUD-COMOÉ	Aboisso	X		X		Néant	Rente Vivrière Extraction			X		Commerce Cuisine		X						
	Aboisso 2	X		X		Ecole, marché et dispensaire	Rente Vivrière Extraction	Aucune présence					X				X			Réhabiliter le centre de santé, construction d'école primaire et du marché
INDENIÉ-DJUABLIN		X		X		Néant	Rente Vivrière Extraction Commerce	X				Lavage	X			X			X	Désenclavement des villages

RÉGIONS	Département	Village à proximité		Village sur le site		Infrastructures	Activités	Présence des femmes et enfants				Sécurité du site		Structures et moyens de sécurisation	Structures de gestion de sites		Efficacité			
		Oui	Non	Oui	Non			Femmes	Enfants	Les deux	Rôles	Oui	Non		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
ME	Yakassé-Attobrou	X		X		Ecole et dispensaire	Rente Vivrière Braconnage construction Extraction						X		X				Respect des clauses	
				X		Néant	Rente Vivrière Extraction		X				X							
		X		X		Ecole et dispensaire	Rente Vivrière		X				X		X					infrastructures
	Adzopé 2	X		X		Néant	Rente Vivrière Braconnage			X				X						Respecte des clauses
				X		Non	Rente Vivrière Extraction Commerce			X				X					X	Insécurité
		X		X		Non	Rente Vivrière Extraction													
GUEMON	Duékoué	X		X		Non	Rente Vivrière Extraction		X				X					X	Insécurité	
						Non	Rente Vivrière Extraction											X	Insécurité	



RÉGIONS	Département	Village à proximité		Village sur le site		Infrastructures		Activités	Présence des femmes et enfants				Sécurité du site		Structures et moyens de sécurisation	Structures de gestion de sites			Efficacité		
		Oui	Non	Oui	Non	Femmes	Enfants		Les deux	Rôles	Oui	Non	Oui	Non		Oui	Non	Oui	Non	Justification	
CAVALLY	Guiglo	X		X		Néant		Rente Vivrière	Aucune présence					X		X					
	Toulepleu	X		X		Néant		Rente Vivrière	X								X		Insécurité		
	Tai		X		X	Néant		Rente Vivrière	X				X				X		Non respecte des clauses		
	Bloloquin		X		X	Néant		Rente Vivrière	X				X				X		Conflits dans la gestion		
MARAHOUÉ	Bonon	X		X		Rien		Extraction			X			X			X				
	Bouafé	X		X		Rien		Extraction			X			X			X				
KABADOU-GOU	Odienné	X		X		Non		Extraction Commerce			X			X			X				
	Tabou	X			X	Non		Rente Vivrière Extraction			X			X			X		Ex-démobilisés		X

RÉGIONS	Département	Village à proximité		Village sur le site		Infrastructures	Activités	Présence des femmes et enfants				Sécurité du site		Structures et moyens de sécurisation	Structures de gestion de sites			Efficacité	
		Oui	Non	Oui	Non			Femmes	Enfants	Les deux	Rôles	Oui	Non		Oui	Non	Oui	Non	Oui
IFFOU	Daoukro	X		X		Non	Rente Vivrière Braconnage Construction Extraction Commerce			X					X			X	Difficulté d'identification des orpailleurs, insécurité
		X		X		Non	Rente Vivrière Braconnage Construction Extraction Commerce									X			X
BOUNKANI	Tehini	X		X		Camp minier	Extraction Commerce Restaurant						X			X			Jeunes recrutés
	Doropo	X		X		Camp minier Ecole et dispensaire	Extraction Commerce Restaurant					X				X			Jeune recruté
	Bouna	X		X		Camp minier	Extraction Commerce Restaurant					X			X			X	Société privée
																			Projets de développement dans les villages



RÉGIONS	Département	Village à proximité		Village sur le site		Infrastructures		Activités		Présence des femmes et enfants				Sécurité du site		Structures et moyens de sécurisation		Structures de gestion de sites			Efficacité	
		Oui	Non	Oui	Non			Femmes	Enfants	Les deux	Rôles	Oui	Non	Dozo	Dozo	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Justification
BAGOJÉ	Tengrela	X		X		Néant	Rente Extraction Commerce	X			Cuisine Com- merce Lavage	X		Dozo	X			X		X		Destruction des terres cultivables, insécurité
	Boundiali	X		X		Néant	Rente Extraction Commerce	X			Cuisine Com- merce Lavage	X		Dozo	X			X				Réalisation des in- frastructures
	Kouto	X		X		Néant	Rente Extraction Commerce	X			Cuisine Com- merce Lavage	X		Dozo	X			X				Création des emplois
HAMBOL							Rente Vivrière Bra- connage Construc- tion Extraction				Cuisine Com- merce Lavage Char- geurs de gravillon											Respect des clauses, dégradation des sols, pollution de l'eau et l'air, insécurité, prostitution, consom- mation de stupéfiants, créer des AGR
	Divo	X		X		Néant	Rente Vivrière	Aucune pré- sence				X		Gendarmerie Société privée	X			X				Comité local de dévelop- pement mi- nier (CDLM)

RÉGIONS	Département	Village à proximité		Village sur le site		Infrastructures	Activités	Présence des femmes et enfants				Sécurité du site		Structures et moyens de sécurisation	Structures de gestion de sites		Efficacité		
		Oui	Non	Oui	Non			Femmes	Enfants	Les deux	Rôles	Oui	Non		Oui	Non	Oui	Non	Oui
BÉLIER	Attiegouakro	X		X		Néant	Vivrière	X			Des aides	X		Populations	X			X	Inégalité dans la ré-tribution des profils
	Djekanou	X		X		Néant	Rente Extraction	X			Fouille Commerce	X		Gendarmerie	X			X	Destruction anarchique des terres cultivables
	Kocoumbo	X		X		Néant	Rente Braconnage Extraction	X			Fouille de la terre	X		Gendarmerie	X			X	Non spécifié
	Tiebissou	X		X		Néant	Vivrière Extraction	X			Lavage	X		Populations	X			X	Insatisfaction des populations
	Toumodi	X		X		Néant	Rente Vivrière	X			Commerce Fouille de sable	X		Gendarmerie		X		X	
	Yamousoukro	X		X		Néant	Rente Braconnage Extraction	X			Transport des sables	X		Non spécifié	X			X	Inégalité dans la ré-tribution des profils
GBÉKÉ	Bouaké	X				école	Agriculture		X		Cuisine Commerce			Gendarmerie Sécurité privée					Sécurisation des sites Gestion
	Béoumi	X					Pêche		X			X				X		X	
	Sakassou		X						X		Tamisa-ge Lavage Prostitution			Dozo					Impact négatif sur les cours d'eau



RÉGIONS	Département	Village à proximité		Village sur le site		Infrastructures	Activités	Présence des femmes et enfants			Sécurité du site		Structures et moyens de sécurisation	Structures de gestion de sites		Efficacité		
		Oui	Non	Oui	Non			Femmes	Enfants	Les deux	Rôles	Oui		Non	Oui	Non	Oui	Non
NAWA	Meaoui	X		X		Néant	Exploitation en forêt	RAS			X		OIPR		X		X	Destruction des espaces verts
	Buyo	X		X		Néant	Rente Vivrière	X	Lavage Creuser		X			X		X		Destruction des plantations Insécurité de la vie, Rareté des produits vivriers
	Soubré	X		X		Néant	Rente Vivrière	X	Lavage Creuser		X			X		X		Pollution de l'eau Insécurité Rareté des produits vivriers Cherté de la vie
GOH	Oumé	X		X		Néant	Vivrière Extraction	X	Lavage Commerce		X			X		X		
AGNEBY-TIASSA	Tiassale	RAS																
	Taabo					Néant	Vivrière Extraction	RAS			X		Populations					Avoir des entrées d'argent
	Mankono					Néant	Vivrière Extraction	RAS				X						
BERE	Kounahiri					Néant	Vivrière Extraction	RAS				X						

La quasi-totalité des sites d'exploitation se trouvent à proximité de villages. Dans certains cas, des villages ou campements de circonstance ont été construits sur le site. Dans d'autres cas, des infrastructures telles que les écoles et les dispensaires y ont été bâties. Cette proximité expose ainsi de nombreuses populations aux effets des nuisances sonores et des produits parfois très dangereux utilisés dans le cadre de l'orpaillage.

Dans 16 régions, soit 55% des régions enquêtées, la présence de femmes et d'enfants a été documentée. Sur les sites, les femmes et enfants travaillent au tamisage, au lavage, au concassage, au chargement de gravillons, à la fouille de terre, au transport des minerais. D'autres par contre s'occupent à la cuisine, au commerce ou même à la prostitution sur ces sites.

Dans tous les cas, la sécurité n'était pas toujours garantie sur les sites d'orpaillage. En effet, sur 57 sites ayant renseigné cette information, 27 affirment disposer d'une sécurité suffisante. Dans biens de cas, la sécurité est assurée par des forces de l'ordre, des entreprises de sécurité privée, des chasseurs traditionnels « DOZO » ou même par des ex-démobilisés, comme c'est le cas dans le département de Tabou.

L'étude a révélé que les occupations quotidiennes sur les sites d'orpaillage sont essentiellement l'extraction de minerais, l'agriculture vivrière, la culture de rente, le braconnage, le commerce, la restauration, la prostitution et l'exploitation du bois

### **3. Structures d'encadrement de ces sites**

L'étude montre que plusieurs structures interviennent sur les sites clandestins d'orpaillage. Leurs interventions revêtent diverses formes.

Dans l'ensemble, le Ministère des Mines, à travers les Directions Régionales des Mines et de la Géologie (DRMG), le Ministère de l'Environnement (Directions Régionales de l'Environnement), la Société de Développement des Forêts (SODEFOR), l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE), le Centre Ivoirien Antipollution (CIAPOL) ont été identifiés comme les acteurs intervenant sur la plupart des sites. Leurs actions se résument essentiellement en des activités de contrôle, d'encadrement, de sécurisation, de réhabilitation des sites et de sensibilisation des parties prenantes intervenant sur ces sites. Dans le Département de Dabakala, nous avons enregistré l'action de la Coopérative d'Entraide de Dabakala (COOPEDA).

Par ailleurs, d'autres acteurs tels que la Gendarmerie Nationale, la SODEFOR et le Groupement Spécial de Lutte contre l'Orpaillage Clandestin (GSLOI), dans le cadre de la lutte contre ce fléau, mènent des actions de déguerpissement, avec éventuellement des délocalisations des populations ou la destruction des plantations implantées dans les zones concernées.

Rappelons que, l'Etat a mis en place un Groupement Spécial de lutte contre l'orpaillage clandestin et la répression de toutes les formes d'infractions au Code minier, composé de 560 éléments dont 460 Gendarmes et 100 agents des Eaux et Forêts.

Au 31 décembre 2020, 219 sites d'orpaillage ont été démantelés et 52 personnes interpellées et déférées, dont 30 ont été condamnées à des peines privatives de liberté allant de 3 à 24 mois. Egalement, de nombreux matériels et équipements ont été saisis par cette unité.

Les structures intervenantes sont identifiées dans le tableau suivant:



REGIONS	Département	Oui	Non	Liste de structures	Actions entreprises	Acteurs des actions	Mesures proposées
GBOKLE	Sassandra		X	-	Déguerpissement	Force de l'ordre	Sensibilisation Répression Soutien aux initiatives locales
	Kaniasso		X	-	-	-	Sensibilisation Répression
	Minignan		X	-	-	-	
GONTOUGO	Bondoukou	X		Ministère des mines Gendarmerie	Déguerpissement	Gendarmerie	Sensibilisation Répression Déplacement
	Tanda	X		Ministère des mines Gendarmerie	Déguerpissement Sensibilisation pour la conformité aux textes	Ministère des mines Gendarmerie	Sensibilisation Soutien aux initiatives locales
	Koun-Fao	X		Structure étatique	Sécurisation	Gendarmerie	Sensibilisation Soutien aux initiatives locales
	Daloa		X	-	-	-	
HAUT-SASSANDRA	Issia		X	-	Déguerpissement	Gendarmerie	Sensibilisation Répression
	Vavoua		X	-	Déguerpissement	Patrouille de la gendarmerie	Répression
	Zoukougbeu		X	-	Déguerpissement	Force de l'ordre	Sensibilisation Répression
	Bongouanou		X	-	-	-	Sensibilisation Répression
MORONOU	M'batto		X	-	-	-	Sensibilisation Répression Soutien aux initiatives locales
	Arrah		X	-	-	-	Sensibilisation Répression Soutien aux initiatives locales

REGIONS	Département	Oui	Non	Liste de structures	Actions entreprises	Acteurs des actions	Mesures proposées
N'ZI	Bocanda		X	-	-	-	Sensibilisation Répression
	Dimbokro		X	-	-	-	sensibilisation
	Kouassi-kouassikro		X	-	-	-	Sensibilisation Répression Soutien aux initiatives locales
SUD-COMOE	Aboisso		X		Destruction des plantations		Sensibilisation Répression
	Aboisso 2		X	-	-	-	Répression Déplacement
INDENIÉ-DJUABLIN		X		Direction des mines et Géologie (DRMG) Direction de l'environnement	Sensibilisation Formation	DRMG Direction de l'environnement	sensibilisation
	Yakassé-Attobrou	X		Direction des mines	Sensibilisation Déguerpissement	Brigade mixte de contrôle	Sensibilisation, répression Déplacement, formation Soutien aux initiatives locales
	Alépé		X	-	-	-	Sensibilisation, répression Création d'emploi
ME	Adzopé	X		Ministère des mines	-	-	Sensibilisation, répression
	Adzopé 2	X		Ministère des mines	-	-	Sensibilisation, répression
GUEMON	Bangolo	X		SODEFOR, Direction des mines	Déguerpissement Sensibilisation	Gendarmerie Groupement spécial de lutte contre l'orpaillage illicite (GSLOI)	Sensibilisation, répression Soutien aux initiatives locales
	Duékoué	X		SODEFOR, Direction des mines	Déguerpissement Sensibilisation	Gendarmerie Groupement spécial de lutte contre l'orpaillage illicite (GSLOI)	Sensibilisation, répression Soutien aux initiatives locales Création et financement des comités de veille

REGIONS	Département	Oui	Non	Liste de structures	Actions entreprises	Acteurs des actions	Mesures proposées
CAVALLY	Guiglo		X	-	-	-	Déguerpissement Sensibilisation
	Toulepleu		X	-	-	-	Déguerpissement Sensibilisation
	Tai		X	-	-	-	Déguerpissement Sensibilisation
	Blolequin		X	-	-	-	Déguerpissement Sensibilisation
MARAHOUÉ	Bonon		X	-	-	-	Déplacement
	Bouaflé		X	-	-	-	Déplacement
KABADOUGOU	Odienné	X		DR des mines Gendarmerie Nationale	Déguerpissement	Gendarmerie Groupement spécial de lutte contre l'orpaillage illicite (GSLOI)	Sensibilisation Soutien aux initiatives locales
SAN-PEDRO	Tabou		X	-	-	-	Déguerpissement Sensibilisation
IFFOU	Daoukro		X	-	Sécurisation Démantèlement Déguerpissement	Gendarmerie	Déguerpissement Sensibilisation Déplacement Soutien aux initiatives locales
	Daoukro 2		X	-	Sécurisation Déguerpissement	Gendarmerie	Déguerpissement Sensibilisation Déplacement Soutien aux initiatives locales
	Tehini		X	-	-	-	-
BOUNKANI	Doropo		X	-	-	-	-
	Bouna	X		Direction des mines	Sécurisation Déguerpissement Contrôle des activités des sites autorisés	Forces de l'ordre Groupement spécial de lutte contre l'orpaillage illicite (GSLOI)	Sensibilisation Soutien aux initiatives locales Réhabilitation des sites

REGIONS	Département	Oui	Non	Liste de structures	Actions entreprises	Acteurs des actions	Mesures proposées
TONKPI	Man	RAS					
	Biankouma	X		Direction des mines	-	DR des mines	Sensibilisation Soutien aux initiatives locales
	Danané	X		Direction des mines	Contrôle de conformité et de régulation des autorisations	DR des mines	Sensibilisation Soutien aux initiatives locales
	Zouan-Hounien	X		Direction des mines	Contrôle de conformité et de régulation des autorisations	DR des mines	Sensibilisation Soutien aux initiatives locales
WORDOUGOU	Séguéla		X	-	-	-	-
	Kani		X	-	-	-	-
BAGOUE	Tengrela		X	-	-	-	Sensibilisation répression
	Boundiali	X		-	-	-	Sensibilisation répression
	Kouto		X	-	-	-	Sensibilisation répression
HAMBOL			Coopérative d'Entraide de Dabakala (COOPEDA)	Sécurisation, déguerpissement	Structure étatique en charge du secteur minier	Sensibilisation Répression Encadrer le métier de l'orpaillage	
LOH-DJIBOUA	Divo	X		Direction des mines DR environnement Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) CIAPOL (Centre Ivoirien Antipollution)	Contrôle Encadrement	Structure étatique	sensibilisation
	Attieguouakro		X	-	-	-	Sensibilisation Répression
BELIER	Djekanou		X	-	-	-	Répression
	Kocoumbo		X	-	-	-	Sensibilisation
	Tiebissou		X	-	-	-	Sensibilisation Répression Organiser le secteur
	Toumodi		X	-	-	-	Sensibilisation Répression
	Yamoussoukro		X	-	-	-	Sensibilisation

REGIONS	Département	Oui	Non	Liste de structures	Actions entreprises	Acteurs des actions	Mesures proposées
GBEKE	Bouaké		X	-	-	-	-
	Béoumi		X	-	-	-	-
	Sakassou		X	-	-	-	-
TCHOLOGO		X	Forces de l'ordre	Sécurisation, déguerpissement	Structure étatique	Sensibilisation Soutien aux initiatives locales Déguerpissement	
BAFING			X	-	-	-	Sensibilisation Répression
PORO	Korhogo		X	-	-	-	Sensibilisation Soutien aux initiatives locales
	M'bengue		X	-	-	-	Sensibilisation Soutien aux initiatives locales Organisation des clandestins
			X	-	-	-	Répression
NAWA	Meagui		X	-	-	-	Sensibilisation Répression
	Buyo		X	-	-	-	Sensibilisation Répression
	Soubré		X	-	-	-	Sensibilisation Répression
GOH	Oumé		X	-	-	-	-
	Tiassalé	RAS					
AGNEBI-TIASSA	Taabo	X		Gendarmerie	Déguerpissement	Structure étatique	Sensibilisation Répression
	Mankono	X		DRMG	Sécurisation	Structure étatique	Sensibilisation déplacement
BERE	Kounahiri			DRMG	Sécurisation sensibilisation	Structure étatique	Sensibilisation déplacement



Promouvoir, Protéger et  
Défendre les Droits de l'Homme



Site web : [www.cndh.ci](http://www.cndh.ci)

TROISIÈME PARTIE :  
**IMPACT SUR LES DROITS DE L'HOMME**



## 1. Violations des Droits de l'Homme

En vertu du cadre de référence « **protéger, respecter et réparer** » des Nations Unies (2008) et des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (2011), les entreprises ont des obligations et une responsabilité en matière des Droits de l'Homme.

Pourtant, l'enquête a permis de relever diverses violations et/ou atteintes aux Droits de l'Homme commises sur les sites d'orpaillage enquêtés. Les tableaux suivants dressent un état des lieux de celles-ci.

REGIONS	Département	OUI	NON	Atteintes ou violations	Nombre de cas
<b>GBOKLE</b>	Sassandra		X	-	0
<b>FOLON</b>	Kaniasso		X	-	0
	Minignan		X	-	0
<b>GONTOUGO</b>	Bondoukou		X	-	0
	Tanda		X	-	0
	Koun-Fao		X	-	0
<b>HAUT-SASSANDRA</b>	Daloa		X	-	0
	Issia	X		Violence physique, Destruction des biens, Atteinte à l'intégrité physique	3
	Vavoua	X		Destruction des biens, Violence physique	2
	Zoukougbeu	X		Violence physique, Destruction des biens, Interpellation	3
<b>MORONOU</b>	Bongouanou	X		Violences physiques, destruction de biens et interpellations	3
	M'batto	X		Violences physiques, destruction de biens et interpellations	3
	Arrah	X		Violences physiques, destruction de biens et interpellations	3
<b>N'ZI</b>	Bocanda	X		Bavure policière, Abus d'autorité par la Gendarmerie	2
	Dimbokro	X		bastonnade	
	Kouassi-kouassikro	X		Destruction des biens	1
<b>SUD-COMOE</b>	Aboisso		X	-	0
	Aboisso 2		x	-	0
<b>INDENIE-DJUABLIN</b>			X	-	0
<b>ME</b>	Yakassé-Attobrou	X		Violence, usage abusif de la force	2
	Alépé		X	-	0
	Adzopé		X	-	0
	Adzopé 2	X		Brutalité, violence et voies de faits	3
<b>GUEMON</b>	Bangolo		X	-	0
	Duékoué		X	-	0

REGIONS	Département	OUI	NON	Atteintes ou violations	Nombre de cas
CAVALLY	Guiglo		X	Destruction des biens, saisine de matériels	1
	Toulepleu		X	Destruction des biens, saisine de matériels	1
	Taï		X	destruction des biens, saisine de matériels	1
	Bloléquin		X	destruction des biens, saisine de matériels	1
MARAHOUE	Bonon	X		Atteinte à l'intégrité physique et morale, destruction des biens, saisine illégale des biens	3
	Bouaflé	X		Atteinte à l'intégrité physique et morale, destruction des biens	2
KABADOUGOU	Odienné	X		Atteinte à l'intégrité physique et morale	1
SAN-PEDRO	Tabou		X	-	0
IFFOU	Daoukro	X		Vol de matériels, VBG, Coups et blessures	3
	Daoukro 2	X		Vol de matériels, destruction de biens	
BOUNKANI	Tehini		X	-	0
	Doropo	X		Droit à la propriété, atteinte à l'intégrité physique et morale, droit à la liberté	3
	Bouna	X		Atteinte à l'intégrité physique et morale	1
TONKPI	Man	RAS			
	Biankouma		X	-	0
	Danané		X	-	0
	Zouan-Hounien		X	-	0
WORODOUGOU	Séguéla	x		Interpellations, destruction de biens	2
	Kani	x		Interpellations, vol, atteinte à l'intégrité physique	3
BAGOUE	Tengréla	X		Atteinte à l'intégrité physique, endommagement des biens, abus d'autorité des forces de l'ordre, répression brutale	4
	Boundiali	X		Atteinte à l'intégrité physique, endommagement des biens, abus d'autorité des forces de l'ordre	3
	Kouto	X		Répression brutale, atteinte à l'intégrité physique et morale, pillage des biens par les forces de l'ordre	3

REGIONS	Département	OUI	NON	Atteintes ou violations	Nombre de cas
HAMBOL		X		Dépossession des biens, violence sur les populations, enrichissement illicite des forces de l'ordre et de l'administration territoriale de la localité,	3
LOH-DJIBOUA	Divo	X	-		0
BELIER	Attiegouakro	X		Destruction des biens	
	Djekanou	X		Arrestation abusive, brimades, destruction des biens	3
	Kocoumbo	X		Brimades, destruction des biens	2
	Tiébissou	X		Brimades, destruction des biens	2
	Toumodi	X		Arrestation abusive, brimades, destruction des biens	3
	Yamousoukro	X		Destruction des biens	1
GBEKE	Bouaké		X	RAS	0
	Béoumi	X		RAS	0
	Sakassou	X		RAS	0
TCHOLOGO		X		Torture, violence physique et morale	2
BAFING			X	-	0
PORO	Korhogo	X		Destruction des biens d'autrui, agression, pillage, violence physique	4
	M'bengue	X		Destruction des biens d'autrui, agression, violence physique	3
NAWA	Meagui	X		Droit à un environnement	1
	Buyo		X	-	0
	Soubéré		X	-	0
GOH	Oumé		X	-	0
AGNEBY-TIASSA	Tiassalé			RAS	
	Taabo		X	-	0
BERE	Mankono		X	-	0
	Kounahiri		X	-	0

Il en ressort que 81 cas de violations ou atteintes aux Droits de l'Homme ont été enregistrés. Les régions du Bélier et de la Bagoué enregistrent chacune 10 cas de violations soit 12,34% et cumulent en tout 20. La région du Moronou totalise 9, soit 11,11% cas de violations des Droits de l'Homme.

La quasi-totalité de ces cas portent sur des violences ou atteintes à l'intégrité physique et morale, des abus d'autorité, des atteintes au droit à la propriété (destruction de biens, expropriation ou saisie de biens), des atteintes au droit à la vie et des Violences Basées sur le Genre (VBG).

## **2. Saisines des commissions régionales pour les atteintes de Droits de l'Homme**

Le CNDH dispose de 31 commissions régionales sur l'ensemble du territoire national. Celles-ci peuvent être saisies par toute personne victime ou témoin de violations des Droits de l'Homme.

Au cours de l'étude, les CRDH ont rendu compte du niveau de saisines enregistrées en raison de violations des Droits de l'Homme commises sur les sites d'orpaillage. Le tableau suivant rend compte des données recueillies.

REGIONS	Département	Saisines des CRDH		Actions menées	Résultats obtenus	Mesures proposées
		Oui	Non			
GBOKLE	Sassandra	X	-	-	-	Respecte des instruments internationaux et nationaux en matière de l'exploitation minière
	Kaniasso	X	-	-	-	-
	Minignan	X	-	-	-	Faire le suivi de la procédure de paiement du droit coutumier Encourager les initiatives locales
GONTOUGO	Bondoukou	X	-	-	-	Limiter les délais pour le permis de recherche et d'exploitation
	Tanda	X	-	-	-	-
	Koun-Fao	X	-	-	-	Vulgariser les textes en vigueur
	Daloo	X	-	-	-	-
HAUT-SASSANDRA	Issia	X	-	-	-	-
	Vavoua	X	-	-	-	Sensibiliser les propriétaires terriens à ne pas attribuer leurs terres aux clandestins
	Zoukougbeu	X	-	-	-	-
	Bongouanou	X	-	Sensibiliser sur les dangers liés à l'orpaillage	L'activité continue	Créer des activités génératrices de revenus
	M'batto	X	-	Sensibiliser sur les dangers liés à l'orpaillage	L'activité continue	Créer des activités génératrices de revenus
MORONOU	Arrah	X	-	Sensibiliser sur les dangers liés à l'orpaillage	L'activité continue	Créer des activités génératrices de revenus
	Bocanda	X	-	-	-	Formaliser et encadrer l'orpaillage clandestin Accentuer la sensibilisation
	Dimbokro	X	-	-	-	-
	Kouassi-kouassikro	X	-	-	-	-
SUD-COMOE	Aboisso	X	-	-	-	-
	Aboisso 2	x	-	-	-	-
INDENIE- DJUABLIN		X	-	-	-	Appliquer les sanctions pénales

REGIONS	Département	Saisines des CRDH		Actions menées	Résultats obtenus	Mesures proposées
		Oui	Non			
ME	Yakassé-Attobrou	X		-	-	Retrait des enfants de ce site Lutter efficacement contre la traite des personnes Sensibiliser et former les populations
	Alépé	X		-	-	-
	Adzopé	X		-	-	-
	Adzopé 2	X		-	-	-
GUEMON	Bangolo	X		-	-	Sensibiliser les populations sur les dangers de l'orpaillage clandestin
	Duékoué	X		-	-	Procédure de conformité des sites
	Guiglo	X		-	-	-
CAVALLY	Toulepleu	X		Sensibilisation	Intervention de la brigade	Faciliter l'obtention des permis de recherche et d'exploitation
	Tai	X		Synergie d'action avec la direction des mines	Destruction et fermeture de certains sites	Décentraliser la brigade militaire des mines
	Blouquin	X		Sensibilisation en synergie avec la direction des mines	Vulgariser les textes	Accentuer la sensibilisation
MARAHOUE	Bonon	X		Médiation et règlement pacifique de la situation conflictuelle	Rétablir la personne dans ces droits	Sensibilisation Déguerpissement Fermeture des sites
	Bouafilé	X		Médiation et orientation vers les structures idoines		REGIONS
KABADOUGOU	Odienné	X		Sensibilisation	Réduire le nombre des enfants et des femmes sur les sites	Contrôle trimestriel, allègement de la procédure d'obtention des autorisations d'exploitation
SAN-PEDRO	Tabou	X		Plaidoyer pour le respect des textes	Mise à liberté des détenus illégaux	Renforcer les capacités des forces de l'ordre sur les textes et accentuer les campagnes de déguerpissement
	Daoukro 1	X		Enquête sur la déportation sur les sites	Fermeture des sites	Mise en place de structures spéciales d'encadrement Répression Sensibilisation Creation des AGR
IFFOU	Daoukro 2	X		-	-	-

REGIONS	Département	Saisines des CRDH		Actions menées	Résultats obtenus	Mesures proposées
		Oui	Non			
BOUNKANI	Téhini		X	-	-	Sensibiliser les populations sur les méfaits de l'orpaillage Vulgariser des textes
	Doropo	X		Sensibiliser sur les dangers liés à cette pratique et médiation pour la restitution des biens arrachés	Restitution des biens et plaidoyer pour l'indemnisation des victimes	Faciliter l'obtention des documents
	Bouna	X		Sensibiliser les populations sur les méfaits de l'orpaillage	Réalisation des campagnes	Créer des AGR
	Man	RAS				
TONKPI	Biankouma		X	-	-	-
	Danané		X	-	-	-
	Zouan-Hounien		X	-	-	-
WORDDOUGOU	Séguéla		x			Sensibilisation des chefs de village et propriétaire à ne pas attribuer des terres aux orpailleurs.
	Kani		x			Sensibiliser les populations sur les dangers et les conséquences de l'orpaillage sur l'environnement
	Tengréla		X	-	-	Faciliter l'obtention des permis d'exploitation Renforcer la sécurité sur les sites Créer des structures d'encadrement
BAGOUE	Boundiali		X	-	-	Sensibilisation Sécurité des sites Faciliter l'obtention du permis d'exploitation
	Kouto		X	-	-	Sensibilisation Sécurité des sites Faciliter l'obtention du permis d'exploitation
		X		Visite des sites, campagne de sensibilisation des populations,	Réalisation des infrastructures	Initier les cultures maraichères, améliorer l'accessibilité au réseau téléphonique, amplifier le contrôle sur les sites, appliquer les textes, lutter contre la corruption des agents des forces de l'ordre Formation et encadrement
LOH-DJIBOUA	Divo		X	-	-	Poursuivre les sensibilisations, régulariser le secteur en conformité avec le code du travail



REGIONS	Département	Saisines des CRDH		Actions menées	Résultats obtenus	Mesures proposées
		Oui	Non			
BELIER	Attégouakro	X	-	-	-	Mettre en place une brigade de surveillance te un comité local d'alerte
	Djekanou	X	-	-	-	Organiser le secteur Attribution des permis
	Kocoumbo	X	-	-	-	Libéraliser le secteur
	Triébissou	X	-	-	-	Sensibiliser les populations et organiser les en comité de veille
	Toumodi	X	-	-	-	Organiser le secteur
	Yamoussoukro	X	-	-	-	Mettre en place un comité de veille locale
GBEKE	Bouaké	X	-	-	-	-
	Béoumi	X	-	-	-	-
	Sakassou	X	-	-	-	-
TCHOLOCO		X		sensibilisation	Industrialisation des sites Améliorer les conditions des travailleurs Fermeture des sites clandestins	Réorganisation du secteur Sécurisation des sites Déguerpissement des sites clandestins
BAFING		X	-	-	-	Faciliter l'acquisition des permis d'exploitation Sensibiliser les dangers liés à l'orpaillage.
PORO	Korhogo	X	-	-	-	identifier et organiser les clandestins en coopérative
	M'bengue	X	-	-	-	-
NAWA	Meagui	X	-	-	-	Protéger les réserves et parcs
	Buyo	X	-	-	-	Légaliser l'exploitation surveiller
	Soubré	X	-	-	-	Légaliser l'exploitation Encadrer l'exploitation
GOH	Oumé	X		informer les autorités compétentes de la violation	Interpellation des mis en cause	Accentuer la sensibilisation et la répression
AGNEBY-TIASSA	Tiassalé	RAS				
	Taabo	X		Traite des enfants sur le fleuve Bandama	Présenter la gravité et la dangerosité	Visites régulière des forces de l'ordre
BERE	Mankono		X	-	-	-
	Kounahiri		X	-	-	-

Sur 30 régions objets de l'étude, seulement 7 ont reçu des requêtes en raison de violations des Droits de l'Homme commises sur les sites d'orpaillage. Il s'agit des régions de la Marahoué, du Kabadougou, du Hambol, de San Pedro, de l'Iffou, du Moronou et du Bounkani.

De ce qui précède, l'on peut déduire que les violations des Droits de l'Homme ne font pas toujours l'objet de recours. Cette situation peut traduire des difficultés d'accès aux voies de recours pour les victimes des violations aux Droits de l'Homme perpétrées par les entreprises minières ou les forces de sécurité commises à la sécurisation des sites.

En outre, il ressort des échanges avec les Présidents des CRDH, que le phénomène d'orpaillage rimant avec insécurité, les victimes de violations ou d'atteinte aux droits de l'homme, rechigneraient à saisir le CNDH, voire même de porter plainte, par crainte de risque de représailles de la part des orpailleurs

Pour une lutte efficace contre l'orpaillage, les CRDH ont proposé 13 mesures essentielles, dont notamment : respecter des instruments internationaux et nationaux en matière de l'exploitation minière, surveiller le respect de la légalisation en matière d'orpaillage, sensibiliser les populations sur les dangers de l'orpaillage clandestin, veiller au respect de la procédure de conformité des sites, la facilitation de l'octroi des permis de recherche et d'exploitation, procéder au renforcement des capacités des forces de l'ordre sur les textes en matière de l'exploitation minière, procéder au renforcement des structures d'encadrement, la création des activités génératrices de revenus (AGR), l'initiation aux cultures maraichères, la lutte contre la corruption, la mise en place d'un comité d'alerte précoce, la libération du secteur minier, la préservation des parcs et réserves nationaux.

En tout état de cause, le respect des obligations en matière d'extraction minière, à savoir l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et le respect des cahiers de charge par les entreprises d'extraction minière devraient permettre de juguler durablement les violations des Droits de l'Homme sur ces sites.

### **3. Recommandations formulées par les Commissions Régionales des Droits de l'Homme (CRDH)**

L'orpaillage occasionne de nombreuses violations des Droits de l'Homme et crée des bouleversements environnementaux et des tensions communautaires. En vue d'un adressage holistique de la question et de l'atténuation de ses conséquences sur les Droits de l'Homme, le CNDH formule les observations et suggestions spécifiques suivantes.

Celles-ci visent à la promotion, à la protection et à la défense des Droits de l'Homme dans ce secteur d'activité (Voir tableau).

REGIONS	Département	RECOMMANDATIONS FORMULEES
<b>GBOKLE</b>	Sassandra	Le respect des codes sur l'environnement et l'exploitation minière en Côte d'Ivoire
<b>FOLON</b>	Kaniasso	Préserver l'environnement Respecter les limites de bornage des villages Encadrer les jeunes pour la professionnalisation de l'extraction minière Respecter des clauses entre exploitants et les populations
	Minignan	Respecter des clauses entre exploitants et les populations Développer et réhabiliter les infrastructures existantes Créer des emplois directs et indirects pour les populations
<b>GONTOUGO</b>	Bondoukou	-
	Tanda	Faciliter et encourager les procédures d'obtention des permis de recherche et d'exploitation Sensibiliser les communautés à se conformer aux textes de lois en vigueur
	Koun-Fao	-
<b>HAUT-SASSANDRA</b>	Daloa	(L'entreprise est en cours d'installation et n'a entrepris aucune activité)
	Issia	Sensibiliser les propriétaires terriens à ne pas attribuer leurs terres aux clandestins
	Vavoua	Multiplier les opérations de déguerpissement
	Zoukougbeu	-
<b>MORONOU</b>		Sensibiliser les autorités villageoises sur les textes en matière d'exploitation minière en Côte d'Ivoire
<b>N'ZI</b>	Bocanda	-
	Dimbokro	-
	Kouassi-Kouassikro	Faciliter l'obtention des permis Réorganiser le secteur avec des textes clairs
<b>SUD-COMOE</b>	Aboisso	Déguerpier les sites clandestins Générer une synergie d'action entre CNDH et les autorités de régulation du secteur minier
	Aboisso 2	-
<b>INDENIE-DJUABLIN</b>		-
<b>ME</b>	Yakassé-Attobrou	Sensibiliser à la prévention de l'environnement
	Alépé	-
	Adzopé	Créer des activités Génératrices de revenus
	Adzopé 2	Respecter les normes du code minier

REGIONS	Département	RECOMMANDATIONS FORMULEES
GUEMON	Bangolo	Mettre à la disposition des CRDH de moyens de déplacement pour accéder aux sites Réhabiliter les infrastructures
	Duékoué	-
CAVALLY	Guiglo	-
	Toulepleu	-
	Taï	Sensibiliser à la prévention de l'environnement
	Blolequin	Mettre à la disposition des CRDH de moyens de déplacement pour accéder aux sites
MARAHOUÉ	Bonon	Sensibiliser sur les dangers liés à l'orpaillage
	Bouaflé	Créer des AGR, créer des centres de resocialisation et réinsérer les orpailleurs
KABADOUGOU	Odienné	-
SAN-PEDRO	Tabou	Appliquer les textes en vigueur
IFFOU	Daoukro	Renforcer la collaboration entre le CNDH et les administrations en charge de ces secteurs
	Daoukro 2	Lever le mur de méfiance entre les populations et le CNDH
BOUNKANI	Téhini	Constituer les villageois en coopérative
	Doropo	Constituer les villageois en coopérative minière
	Bouna	Constituer les villageois en coopérative minière
TONKPI	Man	-
	Biankouma	-
	Danané	Décentraliser davantage les directions des mines dans les autres départements
	Zouan-Hounien	-
WORODOUGOU	Séguéla	Création d'emploi pour les populations, Assurer la sécurité des enquêteurs, La collaboration des Ministères impliqués dans la réalisation des enquêtes de cette envergure. Fermeture des sites non réglementés.
	Kani	Mise en place des infrastructures, faciliter et encourager l'obtention des permis de recherche et d'exploitation en matière minière, assurer la gestion du trafic dans le secteur minier.
BAGOUE	Tengréla	-
	Boundiali	-
	Kouto	-

REGIONS	Département	RECOMMANDATIONS FORMULEES
HAMBOL		Respecter les mesures environnementales et sociales Faciliter les conditions d'acquisition des permis Sensibiliser et former les populations sur les textes miniers
LOH-DJIBOUA	Divo	Doter les directions de moyens conséquents pour une efficacité sur le terrain
BELIER	Attiégouakro	-
	Djekanou	Sensibiliser les populations en particulier les jeunes
	Kocoumbo	Accorder les permis Organiser les populations en comité de gestion et de suivi dans la mise en œuvre des clauses contractuelles
	Tiébissou	-
	Toumodi	Accorder les permis de recherche
	Yamoussoukro	-
GBEKE	Bouaké	-
	Béoumi	-
	Sakassou	-
TCHOLOGO		-
BAFING		-
PORO	Korhogo	Organiser et surveiller du commerce d'or
	M'bengue	-
NAWA	Meagui	-
	Buyo	-
	Soubéré	-
GOH	Oumé	-
AGNEBY-TIASSA	Tiassalé	-
	Taabo	Prendre des mesures de restauration de l'environnement
BERE	Mankono	-
	Kounahiri	-

Les recommandations formulées touchent tous les aspects de l'activité minière et ses conséquences. Elles peuvent être résumées comme suit :

- Veiller au respect du code minier ;
- Faciliter et encourager les procédures d'obtention des permis de recherche et

- d'exploitation ;
- Préserver l'environnement ;
  - Encadrer les jeunes pour la professionnalisation de l'extraction de minerais ;
  - Développer ou réhabiliter les infrastructures locales ;
  - Créer des emplois directs ou indirects pour les populations ;
  - Sensibiliser les communautés à se conformer aux textes de lois en vigueur ;
  - Protéger le droit à la propriété des populations rurales ;
  - Procéder au déguerpissement de tout site clandestin ;
  - Sensibiliser les autorités villageoises sur la législation en matière d'exploitation minière en Côte d'Ivoire ;
  - Créer ou renforcer la synergie d'action entre le CNDH et les autorités de régulation du secteur minier ;
  - Créer des activités Génératrices de revenus au profil des communautés locales ;
  - Renforcer les moyens d'action du Groupement Spécial de Lutte contre l'Orpillage Illicite (GSLOI) ;
  - Renforcer la sensibilisation sur les dangers liés à l'orpillage clandestin ;
  - Accompagner la constitution de coopératives minières ;
  - Sensibiliser et former les populations sur les textes miniers ;
  - Doter les directions de moyens conséquents pour une efficacité sur le terrain ;
  - Organiser les populations en comité de gestion et de suivi dans la mise en œuvre des clauses contractuelles.

# CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Au regard de ses impacts sur les Droits de l'Homme et les composantes de l'environnement, l'exploitation artisanale clandestine de l'or apparaît comme une activité qui ne peut induire un développement durable dans les localités où elle a lieu.

Aussi, l'Etat de Côte d'Ivoire, à travers les dispositions de la loi n° 2014-138 du 28 mars 2014 portant code minier, a-t-il soumis l'exercice de cette activité à des conditions de nature à en réduire les effets néfastes.

L'accroissement des activités minières en Côte d'Ivoire a créé un environnement où cohabitent structures formelles et structures artisanales, sociétés légales et acteurs illicites.

D'ailleurs, le développement de l'exploitation artisanale de l'or à caractère illicite apparaît comme la conséquence de la conjugaison d'au moins trois facteurs sociaux : l'implication directe ou indirecte dans l'orpaillage des personnes censées faire respecter la loi, la mévente des produits agricoles traditionnels (cacao et café) et l'ignorance des impacts négatifs à moyen et long termes de l'orpaillage par la plupart des acteurs impliqués dans la filière.

La lutte contre l'orpaillage devra donc prendre en compte l'initiation d'activités génératrices de revenus, le renforcement de cadre d'exercice des Droits de l'Homme et le renforcement de l'accès aux recours des collectivités ou individus victimes de violations de leurs droits.

Ainsi, le CNDH recommande de/d' :

## **A l'Etat :**

- Assumer pleinement ses fonctions de puissance publique notamment pour faire respecter sa réglementation (code minier, législation sociale, règles fiscales) et de contrôler les activités des entreprises ;
- Assurer l'intégration d'obligations sociales et environnementales lors de la négociation et de la mise en œuvre d'accords d'investissement et dans les révisions dont le code minier fera l'objet à l'avenir, ainsi que les moyens de leur respect ;
- Faciliter l'adoption d'une convention collective offrant une protection étendue des droits des travailleurs du secteur minier ;
- Mettre en œuvre les engagements liés à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (EITI) et en particulier de faire réaliser par une société d'audit un rapprochement des revenus déclarés par les compagnies minières et par les différents organismes collecteurs de l'Etat, de publier les revenus reçus des sociétés et d'intégrer la société civile à la conception et au suivi du processus d'exécution de l'initiative.

### **Aux entreprises minières présentes en Côte d'Ivoire :**

- Se conformer aux dispositions du code minier notamment les obligations mises à leur charge par ledit code ;
- S'abstenir de solliciter des exemptions aux obligations que fixe la législation, notamment en matière fiscale ;
- Publier l'ensemble des chiffres concernant la production minière et les paiements effectués à l'Etat ;
- Se soumettre pleinement à la législation, notamment en respectant la législation sociale, en payant en temps requis les taxes et dividendes dus à l'Etat, et en respectant les dispositions environnementales du code minier.

### **Aux institutions financières internationales et aux autres bailleurs de fonds :**

- S'abstenir d'inciter l'Etat à établir des dispositions en faveur des investissements étrangers contrevenant à ses obligations internationales en matière de respect, protection et promotion des Droits de l'Homme ;
- Adopter des politiques visant la protection des droits humains et de l'environnement et de ne pas fournir des garanties financières aux entreprises dont les projets d'exploitation et de réhabilitation après fermeture de la mine ne respectent pas les exigences sociales et environnementales adoptées.

### **Aux propriétaires terriens :**

- S'abstenir de céder leurs terres à l'exploitation artisanale clandestine de l'or ;
- Constituer des agents relayeurs de l'administration minière auprès des entreprises pour le respect de la législation en vigueur.